



BVVB INFO N°160

La Ville du Bois, 18 décembre 2019

ASSEMBLEE GENERALE ET APPEL A COTISATION

Votre fidélité n'est plus à prouver, votre attachement à BVVB se confirme.

Nous avons tenu **notre assemblée générale statutaire le samedi 14 décembre 2019 à 10 heures au Foyer des Anciens, rue Ambroise Paré**. 63% des adhérents étaient présents ou représentés et vous êtes 80% à avoir renouvelé votre adhésion pour l'année 2020. Merci à tous, cela conforte et encourage les bénévoles engagés à poursuivre leurs missions au sein de BVVB.

Le Rapport Moral, le Rapport Financier, le Budget 2020, les orientations 2020, et la mise en place du Conseil d'Administration ont été approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nous souhaitons avoir de nouvelles personnes au sein de notre Conseil d'Administration. Notre appel a été entendu et nous remercions les deux personnes qui ont rejoint le Conseil d'Administration. Messieurs Gilbert LE GELDON et Frédéric PASCOAL ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés au Conseil d'Administration.

Notre Conseil d'Administration est le suivant :

Madame Pascale COUDEVILLE, Messieurs Laurent AUCOURT, Régis BRIENT, Philippe COUDEVILLE, Gilbert LE GELDON, Frédéric PASCOAL, Gérard TESSIER, Jean Paul TEXIER et Igor TOUOVEROFF.

Notre Bureau reste inchangé :

- Monsieur Gérard TESSIER Président
- Madame Pascale COUDEVILLE Secrétaire Générale
- Monsieur Philippe COUDEVILLE Trésorier
- Monsieur Laurent AUCOURT 1er Vice-président
- Monsieur Jean Paul TEXIER 2ème Vice-président

Le compte rendu de l'Assemblée Générale est en cours de rédaction et sera mis en approbation du Conseil d'Administration du mercredi 8 janvier 2020.

Nous espérons que les derniers adhérents qui n'ont pas renouvelé leur cotisation resteront fidèles à nos convictions d'amélioration de notre cadre de vie. Certes, nous n'avons pas tous les retours attendus, mais notre présence nous paraît nécessaire à faire évoluer les situations proposées. Ils trouveront ci-après notre bulletin d'adhésion pour l'année 2020. Nous n'avons toujours pas augmenté notre cotisation qui reste à 6€ par an. Cette contribution permet d'assurer le fonctionnement administratif de l'association, car nous sommes tous des bénévoles. Nous vous remercions par avance.

La suite au verso...





Association loi 1901
N° W913000446

BULLETTIN D'ADHESION 2020

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____

Tel : _____ Email : _____

Cotisation versée : _____ Chèque : Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion

Depuis le 25 mai 2018, la loi nous oblige à vous informer sur la protection des données personnelles (RGPD). Depuis 2006, BVVB a déclaré à la CNIL les fichiers détenus. BVVB détient deux fichiers collectant vos informations personnelles : un fichier « EXCEL » unique reprenant les données du bulletin d'adhésion, et un fichier sur la boîte messagerie « YAHOO » pour vous communiquer les informations issues de notre activité. BVVB s'engage à ne pas transmettre à des tiers ces fichiers pour des fins commerciales. BVVB reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

**BVVB Siège Social : 53, rue du Grand Noyer, 91620 La Ville du Bois Tél. 06 81 08 23 11
Site Internet <http://www.bvvb.org> ** Mail : info@bvvb.org**

NOS DERNIERS COURRIERS

Dans notre dernière info BVVB, nous vous informions de notre intervention auprès du Maire pour les places de parking inoccupées dans la Résidence Kaufman et Broad. Aux deux courriers adressés nous avons eu deux réponses favorables du Maire. Celui-ci a bien adressé une demande auprès des Sénateurs de l'Essonne, et une question au Gouvernement a été posée au Sénat par Monsieur Vincent DELAHAYE reprise ci-dessous :

Question écrite n° 13324 de M. Vincent Delahaye (Essonne - UC)

publiée dans le JO Sénat du 05/12/2019 - page 5999

M. Vincent Delahaye attire l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, sur la question des places de parking gérées par les bailleurs sociaux.

Les bailleurs sociaux se trouvent de plus en plus confrontés à un problème de vacances dans leurs parcs de stationnement, alors que les centres-villes manquent cruellement de places de parking.

En 2008, la chambre régionale des comptes d'Île-de-France évaluait le taux de vacance des parkings de la régie immobilière de la ville de Paris à près de 26 %. Une enquête plus récente menée par la société Yespark auprès de bailleurs franciliens confirme ces estimations en relevant un taux de vacance d'environ 31 %.

Depuis la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, les locataires d'un logement social peuvent résilier leur contrat de stationnement indépendamment de leur bail d'habitation. Or, du fait des faibles ressources dont disposent ces locataires, de telles résiliations sont fréquentes.

Si les bailleurs disposent de la possibilité de louer ces places de stationnement à des tiers, ils ne le font que très peu.

Afin de lutter contre le manque croissant de places de parking dans les centres-villes il serait opportun d'accorder un droit de préférence aux collectivités locales afin de négocier avec les bailleurs sociaux.

Il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce sujet et les éventuelles propositions qu'il compte faire en la matière.

En attente de réponse du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – Ville et logement

BVVB Siège Social : 53 rue du Grand Noyer 91620 La Ville du Bois Tél. 06 81 08 23 11

Site Internet : <http://www.bvvb.org> ** Mail : info@bvvb.org ** Ne pas jeter sur la voie publique.

Représentant légal: Gérard TESSIER - Directeur de publication: Pascale COUDEVILLE - ISSN 2259-616X - INPS -Dépôt légal 18 décembre 2019



Après le scandale de la RN 20 relaté dans notre précédent numéro, notre Députée, Madame Marie-Pierre RIXAIN a posée une question orale à l'Assemblée Nationale sur la requalification de la RN 20 reprise ci-dessous :

Question N° : 805	De Mme Marie-Pierre Rixain (La République en Marche - Essonne)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports routiers	Tête d'analyse > Requalification de la RN20	Analyse > Requalification de la RN20.
Question publiée au JO le : 19/11/2019		

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur la requalification de la RN20. Le territoire traversé par la RN20, qui draine les populations du sud Essonne vers le nord du département, est marqué par une urbanisation dégradée, ainsi que par la congestion automobile. Le nombre de véhicules qui circulent chaque jour sur cette section est estimé à 70 000. À cela, il faut ajouter un transit poids lourds important car la RN20 constitue un itinéraire de substitution du réseau autoroutier (A10), un trafic qui arrive presque à saturation et qui est encore amené à augmenter de par une pression démographique locale en explosion. Un projet partenarial de requalification en boulevard urbain a été lancé en 2009 via la création d'un syndicat mixte d'études qui a établi un plan directeur accepté par l'ensemble des parties. Celui-ci visait, entre autres, à relier les gares d'Arpajon et de Massy en 40 minutes contre plus de 1 heure 30 grâce à la création d'un transport collectif en site propre. Le 12 juin 2019, à l'occasion d'une réunion entre les représentants de l'État, de la région Île-de-France, du département de l'Essonne et des agglomérations Paris, Saclay et cœur d'Essonne, la région Île-de-France a acté l'abandon du TCSP Arpajon/Massy pourtant inscrit dans le contrat de plan État/région Île-de-France 2015-2020. Cette annonce vient remettre en cause plus de dix-sept années de travail collégial des collectivités territoriales concernées qui ont eu à cœur de construire un plan directeur à même de répondre aux besoins des populations et de faire face aux enjeux démographiques et environnementaux inhérents à cet axe. Ainsi, les élus locaux, conformément aux modalités prévues, ont modifié leur PLU respectifs afin de densifier l'habitat. De même, les EPCI concernées ont également engagé des études et des aménagements aux abords de la RN20. Huit millions d'euros de frais d'études pour concevoir ce plan directeur sur lequel les nombreuses parties s'étaient accordées, dix mille logements programmés dans le canton de Montlhéry, onze millions d'euros de travaux déjà financés par le département. Et pourtant la région Île-de-France a mis un coup d'arrêt à ce projet, négligeant ainsi le cœur et le sud de l'Essonne, et délaissant les populations de la Grande Couronne. Aussi, elle lui demande comment justifier cette décision et quelle réponse apporter aux citoyens du sud francilien qui subissent chaque jour d'importantes difficultés pour se déplacer à cause de la congestion des axes routiers et du manque de transports collectifs opérationnels.

Cette question orale est très bien rédigée, mais il manque quelques précisions que nous avons adressées par courrier à notre Députée et dont vous avez la copie jointe à notre info BVB. Nous lui avons proposé d'organiser les secondes assises de la RN 20. Peut-être serons-nous entendus ? La copie de ce courrier a été adressée à Monsieur Jean Pierre MEUR.

Nous restons très attentifs sur le déroulé de ces deux sujets.



CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2019

Ce Conseil Municipal était le dernier de l'année. L'ordre du jour était particulièrement assez dense :

Conseil Municipal	
17 décembre 2019 à 19h15	
Ordre du Jour	
AFFAIRES GENERALES	
1	Dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces de détail 2020 : Avis
FINANCES	
2	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Approbation
3	Admission en non-valeur 2019
4	Collège Louise Weiss de Nozay – Subvention : Attribution pour achat de microscopes
5	Budget Ville 2019 : Décision modificative n°2
6	Comité des Œuvres Sociales (COS) : Attribution d'un acompte sur la subvention communale de fonctionnement pour l'année 2020
7	Autorisation donnée au maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget Ville 2020 - Modification
8	Débat d'orientation budgétaire 2020 : Présentation du rapport
RESSOURCES HUMAINES	
9	Tableau des effectifs : Modification
10	Recrutement et rémunération des enseignants dispensant des études dirigées sur le temps périscolaire
11	Adhésion à la convention de participation au risque Santé proposée par le Centre de Gestion Interdépartemental
EDUCATIF	
12	Statuts de la Caisse des écoles : Modification
ENFANCE / JEUNESSE	
13	Projet Educatif Local : Révision
URBANISME	
14	Acquisition du terrain dit « ancien parking du personnel Carrefour » situé sur la parcelle AB n°5
15	Servitude de canalisation sur la parcelle AD n°332 au profit de la parcelle AD n°335
16	Parcelles cadastrées section AE n°807-809-811-778-782 sises rue de Gaillard/ voie des Postes: Régularisation d'emprise d'alignement et parkings (913m²) – Acquisition à l'euro symbolique
INTERCOMMUNALITE	
17	Communauté Paris-Saclay : Convention d'adhésion au service commun « systèmes d'informations » : Avenant n°1
18	Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry : Rapport d'activités 2018



Les points 1 à 4 ont été adoptés à l'unanimité.

Le point 5, la principale modification a été le recul de l'achat de Notre Dame en février 2020. Le prix définitif est de 1.121.000€. Cette modification évite un emprunt sur l'année 2019 et laissera certainement apparaître une situation financière plus que saine. Ce point a été adopté moins 1 abstention.

Le point 6 a été adopté à l'unanimité.

Le point 7 permet à notre Maire d'engager des dépenses réparties ainsi :

- Budget municipal : 100.000€
- Budget scolaire : 100.000€
- Acquisition : 50.000€

Ce point a été adopté moins une voix contre.

Le point 8 est certainement le point principal du Conseil Municipal. Il est sur le Débat d'Orientation Budgétaire. Présenté par Monsieur Marcel BRUN, nous retiendrons le caractère exceptionnel du aux prochaines élections municipales. Monsieur BRUN a présenté les chiffres de 2019 qui ont été arrêtés à fin septembre et des estimatifs jusqu'à la fin d'année. Les différents budgets ont été tenus et les prévisions annoncées en 2018 sont au rendez-vous. Pour 2019, il est prévu une augmentation de la valeur locative de 0.9%. Le Débat d'Orientation Budgétaire a été adopté à l'unanimité.

Les points 9 à 18 ont été adoptés à l'unanimité.

VŒUX DE BVVB

Cette période de fin d'année est assez perturbée par l'ensemble des manifestations et mouvements de grève que nous subissons. Nous espérons qu'une trêve puisse se mettre en place pendant la période des fêtes d'année.

Nous vous souhaitons un Noël aussi paisible que cette image :



Et nous vous souhaitons un très bon réveillon et nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour 2020.



Source images gratuites pixabay.com